

SOMMAIRE

- **Réforme des retraites : appel des cadres au président de la République**
- **Lycéens et étudiants : ils veulent poursuivre l'action**
- **Brit Air : l'intersyndicale appelle à la grève reconductible**
- **Rupture conventionnelle : les salariés qualifiés et les seniors premiers concernés**
- **Discriminations : les délégués syndicaux moins bien payés que leurs collègues**
- **Travail : une femme sur quatre dit avoir été discriminée**
- **Ryanair : la directive Bolkestein en échec**

ÉDITO

LA DÉMOCRATIE DU TERRAIN



Les observateurs et experts qui envahissent les plateaux TV se perdent en conjectures. Après de nouveaux passages en force au Sénat et à l'Assemblée et bien que l'exécutif ait fait voter sa loi de réforme des retraites, le mouvement social est toujours là, de forte ampleur.

Si les formes se modifient, son ancrage et son enracinement s'approfondissent. Les provocations policières et les manipulations médiatiques n'ont fait que renforcer la détermination et le caractère responsable des salariés en action qui savent pertinemment que rien n'est jamais linéaire et que c'est dans la durée que les choses se jouent.

Autour du combat pour une autre réforme des retraites se cristallisent maintenant des revendications de salaire et d'emploi, de respect de la

dignité, de contestation de l'austérité que veut imposer l'Union européenne. Non, ce n'est pas un conflit franco-français. Les messages de solidarité affluent du monde entier. La dimension sociale et sociétale du mouvement est maintenant patente. Les discussions, les débats, les initiatives et actions multiformes fleurissent de toutes parts. C'est un mouvement contagieux qui veut placer l'homme, le travail, la vie avant la finance. À ce niveau d'enjeux, aucun raccourci n'est de mise. C'est une lame de fond qui se construit dans le monde du travail et non une agitation stérile. L'implication des cadres comme celle de la jeunesse est une réalité où les motivations et les préoccupations parfois différentes se conjuguent dans un mouvement d'ensemble.

La démocratie du terrain conforte et force l'unité syndicale ; elle valide une démarche revendicative et de décision par les salariés eux-mêmes que les organisations de la CGT construisent depuis des années. Discussion sereine, patience, responsabilité, détermination ferme et confiance dans l'intelligence et l'imagination du monde de travail et de la jeunesse font la force d'un mouvement que le pouvoir actuel ne parviendra pas à endiguer.

Lire sur ce sujet le communiqué de la CGT : <http://www.cgt.fr/spip.php?article37877>

Réforme des retraites : appel des cadres au président de la République



Proposé par la CGT des cadres et technicien-nes et signable sur le site : www.ugict.cgt.fr (déjà signé par plus de 1 000 personnes).

« Nous exerçons notre travail souvent sans moyens suffisants, sans pouvoir dire notre mot sur les orientations stratégiques de notre entreprise ou service. C'est dans ce contexte que nous assumons nos responsabilités professionnelles jusqu'à en être parfois justiciables ou servant de boucs émissaires dans des conflits sociaux. C'est parce que chaque jour nous œuvrons au développement économique, qu'en tant que salariés en responsabilité, nous vous demandons d'ouvrir de réelles négociations sur la réforme des retraites. En effet l'intransigeance dont vous faites preuve pose un vrai problème de cohésion sociale qui percute directement notre travail d'encadrement et nuit à l'économie du pays. Les fondements de la réforme gouvernementale engagée font l'impasse sur l'explosion des revenus

financiers qui ne sont plus un moteur mais un obstacle au développement industriel et des services de notre pays. D'autres solutions pour le financement des retraites doivent être examinées. Aussi nous vous appelons à revenir à un esprit de responsabilité en prenant en considération les demandes syndicales. »

Lycéens et étudiants : ils veulent poursuivre l'action

Les responsables lycéens et étudiants ont assuré jeudi que la mobilisation contre la réforme des retraites allait se poursuivre et ont réclamé l'ouverture de négociations sur les problèmes soulevés par la jeunesse dans le mouvement. « Nous avons un double objectif », a déclaré Jean-Baptiste Prévost, président de l'Unef. Il s'agit de « faire en sorte que le président de la République ne promulgue pas la loi » réformant les retraites et de « poursuivre la mobilisation pour ne pas laisser le gouvernement remettre le couvercle sur les problèmes que les jeunes ont posés, notamment la question de l'emploi », a-t-il dit. De son côté, l'UNL « appelle à des assemblées générales dans tous les lycées le jeudi 4 novembre, jours de reprise des cours, pour préparer la reprise du mouvement et la journée du 6 novembre », prochaine date de mobilisation interprofessionnelle.



Brit Air : l'intersyndicale appelle à la grève reconductible



L'intersyndicale CGT, CFDT, SNPL, UFPL et CGC de la compagnie aérienne Brit Air a appelé à une « grève générale reconductible » samedi et dimanche 30 et 31 octobre pour dénoncer « la décision prise par l'actionnaire unique, Air France, d'affréter une compagnie étrangère pour effectuer des vols en France en lieu et place des filiales aériennes de droit français du groupe ». Les syndicats s'inquiètent notamment d'un accord avec VLM, une entreprise de droit irlandais, qui va effectuer des vols entre Orly et Nantes. En outre ont été conclus « des accords avec le britannique Flybe, alors que Brit Air et Regional, toutes deux filiales à 100 % d'Air France, voient leur charge avion diminuer au fil des ans ».

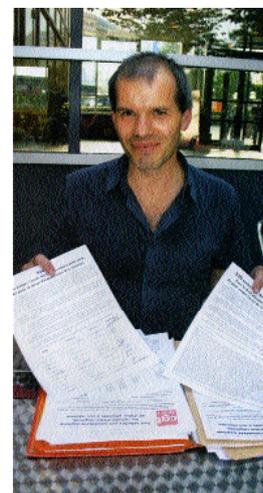
Rupture conventionnelle : les salariés qualifiés et les seniors premiers concernés



La rupture conventionnelle du contrat de travail, dite « amiable », entre salarié et employeur a connu une montée en charge « spectaculaire » depuis sa création il y a deux ans, avec 400 000 ruptures conclues, selon le Centre d'Analyse Stratégique. Elle concerne des salariés des activités tertiaires plutôt qualifiés. Ces licenciements, prétendument transactionnels et moralisés sont considérés par le CAS, - mais comment s'en étonner puisque c'est un organisme qui dépend du Premier ministre - comme un dispositif visant à faciliter les « mobilités choisies » et « ne se résume ni à une démission améliorée, ni à un licenciement déguisé ». Pourtant, il semble bien qu'elle soit un outil choisi par les entreprises pour continuer à se débarrasser des seniors. Selon une étude du régime d'assurance chômage (Unedic), l'inscription au chômage après une rupture conventionnelle touche plus fréquemment des salariés âgés, surtout les plus de 55 ans.

Discriminations : les délégués syndicaux moins bien payés que leurs collègues

Dans les entreprises, les délégués syndicaux sont payés environ 10 % de moins que leurs collègues, relève l'étude d'un économiste français, pour qui cette situation résulte d'une discrimination de la part de l'employeur, notamment envers la CGT. Plus précisément, l'écart est en moyenne entre 8 et 11 % de moins, à caractéristiques égales (âge, expérience, diplôme et sexe), insiste Thomas Breda, doctorant à l'École d'économie de Paris, qui a mené son étude à partir de données de la Dares (ministère du Travail) de 2004 sur les institutions représentatives du personnel dans les entreprises. L'auteur démonte notamment l'idée que les délégués sont moins payés parce qu'ils sont moins bons et moins productifs. « S'ils étaient moins bons, les écarts de salaire devraient se voir dès qu'ils deviennent délégués ». Or, ces écarts interviennent environ cinq ans après être devenu délégué, par le biais d'absence de promotion ou d'augmentation de salaires. De même l'auteur réfute l'idée que les employeurs défavoriseraient (même si c'est illégal) les délégués syndicaux au prétexte qu'ils travaillent moins car ils ont des décharges de travail pour activité syndicale. « Si c'était le cas, la pénalité de salaire devrait s'appliquer à tous les délégués quel que soit le syndicat. Or, elle est quasiment intégralement supportée par les délégués CGT », qui gagnent en moyenne 20 % de moins que leurs collègues non syndiqués, affirme M. Breda. Selon l'étude, les délégués CFDT sont payés 10 % de moins, et ceux de Force Ouvrière (FO) ne sont pas moins payés. L'économiste fait le lien avec le fait que « la CGT est considérée comme le syndicat le plus combatif », notamment pour négocier sur les salaires. « Il y a un parallélisme entre négocier très dur de la part du représentant syndical et avoir une situation personnelle d'autant plus difficile ».



Travail : une femme sur quatre dit avoir été discriminée



Près d'une femme sur quatre (23 %) estime avoir subi une discrimination au travail en raison de son sexe, selon une étude menée auprès de 900 femmes et 166 DRH par le Cabinet de conseil Cegos. Quand on leur demande quels sont les freins auxquels elles sont ou ont été confrontées durant (leur) vie professionnelle, 37 % des femmes interrogées citent « la maternité », surtout parmi les ouvrières et employées (43%), devant les techniciennes et agents de maîtrise (37 %) et les cadres (32 %). Les trois-quarts des femmes estiment que c'est d'abord « l'étendue des plages horaires de travail » qui leur pose problème pour concilier travail et famille, devant la gestion des plannings et réunions (45 %), les imprévus (41 %) et enfin « les sollicitations hors temps de travail (soirs, week-ends...) » (38 %).

Ryanair : la directive Bolkestein en échec



L'annonce par le patron de la compagnie low cost de l'abandon de la base de Marseille par RYANAIR (qui va cependant continuer à y exploiter des lignes) conforte l'analyse de la CGT sur l'illégalité de son fonctionnement. Les masques sont tombés.

RYANAIR s'appuie sur l'esprit de la directive BOLKESTEIN :

- Non-respect de la législation française validée par le Conseil d'État sur les Personnels Navigants de l'Union Européenne exerçant leur activité en France.
- Le pillage des subventions publiques dont certaines aboutissent sur des paradis fiscaux.

La CGT, dans un mémorandum largement diffusé aux parlementaires en septembre 2009, transmis également au secrétariat d'État aux Transports en décembre 2009, avait décortiqué le système Ryanair à travers l'exemple de son exploitation sur l'aéroport Marseille/Provence et souligné les dangers pour l'ensemble des entreprises du secteur aérien basées en France et donc pour l'emploi.

La CGT continuera son action pour le respect du droit et la sauvegarde des emplois liés à toutes les composantes du transport aérien et dénonce les propos calomnieux et irresponsables du Sénateur/Maire de Marseille qui appelle au non-respect des lois que son propre parti a validées. La CGT a donc mis en ligne sur le site www.verite-lowcost.com un film, « Voyage au pays du capitalisme sauvage » qui dévoile l'envers du décor du système Ryanair et le scandale financier, économique et social dont on commence à peine à mesurer aujourd'hui l'ampleur.

À VOS AGENDAS !

« ÉTATS GÉNÉRAUX DES PROFESSIONS TECHNICIENNES »

reportés au jeudi 13 janvier 2011

(initialement prévus le 23 septembre 2010)

Supports UGICT :

60 ANS
À TAUX PLEIN
J'Y TIENS !

www.60ansatauxpleinjytiens.com